



Mon ex s'incruste à mes rdv

Par **KARCENTY_old**, le **25/05/2007** à **19:27**

Mon enfant doit redoubler. Sa mère qui en a la garde a obtenu un rdv dans 2 semaines. Or si la décision n'est pas prise sous 48h, le verdict sera irrévocable. J'ai obtenu un rdv demain matin, et elle s'incruste en voulant participer à l'entrevue, avec le chef d'établissement qu'elle a sûrement réussi à joindre entretemps. Es-ce qu'elle a le droit de m'imposer sa présence, et d'essayer de "tirer les marrons du feu"?

Par **Christelle_old**, le **25/05/2007** à **22:58**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien le problème... Il s'agit de votre enfant commun et si chacun a l'autorité parentale les décisions importantes sont à prendre ensemble de toute façon...

Sur un plan purement juridique, il s'agit d'un rendez-vous avec une personne. Il a le droit de faire un rendez-vous conjoint. Si vous refusez absolument la présence de madame, parlez en avec le chef d'établissement. Expliquez lui que vous avez du mal à communiquer votre ex-femme et vous et que des rendez-vous séparés seront mieux pour l'enfant...